

**MINISTRE
DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ALPHABETISATION
ET DE LA PROMOTION DES
LANGUES NATIONALES**



BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

CABINET

Ouagadougou, le 17 SEP 2021

N° 21 - 16 17 /MENAPLN/CAB

Le Ministre

A

Tout Gouverneur de région

Objet : Organisation des Assises régionales

Pièce jointe : TDR des Assises régionales

Suite à nos échanges sur l'organisation des Assises régionales de l'Education nationale, prévues se tenir les 13, 14 et 15 octobre 2021 lors du Conseil de Cabinet extraordinaire élargi des 16 et 17 septembre 2021, je voudrais, par la présente, vous inviter à transmettre les informations suivantes :

- le nombre de participants par région sur la base de la liste indiquée dans les termes de référence ;
- un projet de budget pour la sécurisation des sites des travaux desdites Assises régionales.

Ces informations peuvent être communiquées à l'adresse et au numéro WhatsApp suivants : bologo_adama@yahoo.fr, 70 22 13 22, et sont attendues au plus tard le mardi 21 septembre 2021.

Je vous remercie pour votre parfaite collaboration.

Ampliation :
MATD : ATI



Pr Stanislas OUARO
Officier de l'Ordre des Palmes Académiques

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE,
DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION
DES LANGUES NATIONALES

=====
CABINET

BURKINA FASO

=====
Unité-Progrès-Justice

**TERMES DE REFERENCE
POUR L'ORGANISATION DES ASSISES REGIONALES DE L'EDUCATION NATIONALE**

THEME :

« QUELLES REFORMES ET STRATEGIES D' ACTIONS POUR DEVELOPPER L'EDUCATION NATIONALE »

Septembre 2021

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dès l'accession de notre pays à l'Indépendance en 1960, le système éducatif qui est un legs de la colonisation a montré son inadéquation au contexte nouveau. C'est pourquoi dès 1961, un projet d'éducation rurale était élaboré par Christol et Médard, deux experts français. De 1968 à 1972, une réforme des programmes est entreprise sous l'égide de l'UNESCO et de son expert, M. Crespin. De 1979 à 1984, une nouvelle réforme scolaire est mise en œuvre mais elle est stoppée par le Conseil national de la Révolution dont le projet de réforme révolutionnaire de l'éducation ne verra pas un début de mise en œuvre. Ensuite, est intervenu le Projet éducation III qui est une réforme suscitée par la Banque Mondiale. Se sont ensuivis les Etats généraux de l'éducation en 1994 et les Assises nationales de l'éducation en 2002. Depuis 2015, le Burkina Faso est engagé dans un processus de réforme curriculaire.

Malgré les réformes, les plans et programmes, la crise est allée en s'amplifiant et est devenue une crise structurelle dont les symptômes les plus patents sont entre autres l'inadéquation entre les offres de formation et les besoins du monde de l'emploi, une population scolaire en croissance exponentielle, la difficulté pour l'Etat de mobiliser des ressources conséquentes pour investir dans l'éducation et surtout la difficulté à concilier les réalités de notre pays et les engagements internationaux en matière d'éducation.

Le système éducatif du Burkina Faso est à la croisée des chemins à cause du déséquilibre profond entre les exigences d'une formation de qualité pour tous et la modicité des ressources disponibles. A cela s'ajoutent désormais :

- le développement d'établissements privés qui sont passés de 25 en 1975 à 7 365 en 2020 dont un bon nombre ne respecte pas les cahiers de charges ;
- la difficulté à satisfaire les revendications sociales des travailleurs de l'éducation ;
- l'incivisme et la violence dans l'espace scolaire qui compromettent le développement d'une éducation de qualité ;
- les problèmes liés au transfert des compétences et des ressources aux communes avec comme corollaire la mauvaise exécution des marchés de réalisation des infrastructures scolaires, d'acquisition des vivres pour la cantine et d'acquisition des fournitures scolaires pour le cartable minimum;
- les difficultés de fonctionnement des établissements de la réforme avec l'instauration de la gratuité de l'éducation ;
- la faible dotation en quantité et en qualité des intrants de l'éducation notamment les manuels, les fournitures, les matières d'œuvre, les vivres pour la cantine scolaire, les infrastructures éducatives, le mobilier scolaire et de bureau ;
- les insuffisances dans la gouvernance administrative, pédagogique et financière de l'éducation ;
- la menace sécuritaire qui compromet sérieusement le droit à l'éducation d'une importante population en âge scolaire dans les zones à forts défis sécuritaires,
- la survenue de la pandémie à coronavirus qui freine la mise en œuvre des politiques de développement et partant de l'éducation.

Dans ce troisième millénaire, l'économie repose sur les services et la première richesse est désormais la matière grise et non plus uniquement les matières premières comme dans les deux précédents. Il nous faut donc, si nous voulons marcher dans le sens de l'histoire, repenser notre système éducatif pour qu'il forme des ressources humaines de qualité en phase avec les enjeux du monde contemporain. La Chine, l'Estonie et plus proche de nous, le Rwanda, sont des sources d'inspiration en la matière.

En rappel, le Burkina Faso a organisé des concertations nationales et participé à des rencontres internationales qui ont permis à l'Etat et aux acteurs de l'éducation de trouver des solutions aux problèmes récurrents du système éducatif. On peut citer entre autres, les Etats généraux de l'Education en 1994 qui ont débouché sur l'adoption de la Loi d'orientation de l'éducation en 1996, les Assises nationales sur l'éducation en 2002 qui ont accouché de la Loi d'orientation de l'éducation en 2007, la Triennale de l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) sur l'éducation et la formation ainsi que les Assises sur l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) en 2012. Plus récemment, des initiatives analogues ont été prises par le secteur privé, notamment les Assises nationales de l'enseignement catholique en mai 2017.

C'est à la lumière de ces expériences antérieures positives et face à la crise globale et multiforme que traverse tout le pays en général et le secteur de l'éducation en particulier, que le Conseil de Ministres, en sa séance, du 31 mars 2021 a autorisé le Ministère de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN) à organiser de nouvelles Assises nationales de l'Education nationale comme solution concertée de sortie de crise et de relance décisive du système éducatif afin de permettre à notre pays de fonder un pacte national pour une éducation de qualité.

Il faut noter que la double crise sécuritaire et sanitaire a impacté négativement la qualité de l'éducation et ces Assises seront une opportunité d'investiguer les approches innovantes des TICE pour l'Education en situation d'urgence, de développer l'éducation inclusive et le genre, de prendre en compte l'aggravation de la fragilité des filles et des enfants vulnérables, et de s'intéresser à la question enseignante, pierre angulaire de la qualité de l'éducation.

Par ailleurs, conformément aux propositions contenues dans le Programme 2021-2025 du Président Roch Marc Christian KABORE sur l'Education, le sous-secteur de l'Enseignement supérieur élaborera un Livre blanc sur l'Enseignement supérieur et celui en charge de la formation professionnelle organisera les Etats généraux de la formation professionnelle. Il y aura un dialogue permanent entre ces trois pans de sorte qu'il ait de la cohérence et de la pertinence dans la réforme du système éducatif qui va du préscolaire au supérieur en prenant en compte la formation technique et professionnelle et l'éducation non formelle.

Cette démarche qui vise à rendre notre système éducatif performant passe par un changement de paradigme qui exige de questionner l'école autrement en y associant les acteurs des ministères concernés, les collectivités locales, les partenaires techniques et financiers, les partenaires sociaux et les communautés à la base. Il s'agit de solliciter et de fédérer les intelligences collectives pour qu'elles redonnent du sens au projet de notre éducation nationale.

L'organisation des Assises nationales sur l'éducation nationale s'inscrit dans cette vision d'inclusion et de large participation qui associe différentes composantes de la nation. Ces Assises permettront de recueillir les attentes et les aspirations des citoyens envers le système éducatif, ce qui permettra de relire la loi d'orientation de l'éducation du 30 Juillet 2007, en vue de la mettre en phase avec les défis et enjeux du moment et du futur.

Dans le but d'avoir un diagnostic national de l'éducation qui tienne compte des spécificités locales, et pour une meilleure prise en compte des attentes et des aspirations de chaque région, les assises régionales sont organisées dans les 13 régions et présidées par les Gouverneurs.

II. OBJECTIFS

2.1. Objectif global

L'objectif général de ces Assises régionales est de permettre à toutes les composantes de la communauté de mener la réflexion sur la problématique de l'éducation nationale.

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, il s'agit pour les communautés de/d' :

- s'approprier les enjeux et les défis de la tenue des Assises nationales ;
- formuler des contributions pour enrichir le document de base des Assises nationales ;
- adhérer à la tenue des Assises nationales ;
- préparer au mieux leur participation aux Assises nationales à venir ;
- adopter le document de base et les actes des Assises régionales.

III. RESULTATS ATTENDUS

Au terme de ces Assises Régionales, les résultats suivants sont attendus :

- les communautés se sont appropriées les enjeux et les défis de la tenue des Assises nationales ;
- des contributions sont faites pour enrichir le document de base des Assises nationales ;
- les populations adhèrent à la tenue des Assises nationales ;
- les communautés sont mieux préparées pour participer aux Assises nationales ;
- le document de base et les actes des Assises régionales sont adoptés.

IV. LIVRABLE

A l'issue des Assises régionales, le document de base des Assises nationales, assorti d'une feuille de route contenant des stratégies, des actions et des recommandations réalistes et réalisables pour la réforme du système éducatif est adopté et reversé au comité de rédaction pour enrichir le document de base des Assises nationales.

V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Les travaux des Assises régionales se dérouleront en plénière et en atelier. Ils seront placés sous la présidence du Gouverneur et la vice-présidence du Président du Conseil régional. Les Directeurs régionaux chargés de l'Education nationale assureront le rapportage général des travaux.

La communication principale sera livrée en plénière, en guise d'introduction pour présenter le plan détaillé du document de base, les consignes de travail, le canevas de rapportage des travaux, la répartition des participants par groupe. Les participant (e) s aux Assises régionales seront inscrits selon leur centre d'intérêt, leur profil et compétences dans les différents groupes. Chaque groupe analysera des thématiques en vue de proposer des stratégies, des actions et des recommandations réalistes et réalisables.

Les thématiques retenues sont :

1. Bilan de la mise en œuvre du protocole d'accord Gouvernement-CNSE et perspectives
2. Question enseignante : bilan et perspectives
3. Réforme curriculaire, des examens et concours scolaires : bilan et perspectives
4. Stratégies de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels
5. Gratuité de l'éducation : bilan et perspectives

6. Bilan du transfert des ressources de l'éducation aux collectivités, des conventions avec les ONG, associations, et des subventions et perspectives
7. Gouvernance du secteur de l'éducation et participation communautaire
8. Mécanisme d'encadrement de l'enseignement privé
9. Mécanisme de résilience du système éducatif face aux crises, mécanisme de prévention et de résolution des crises et des violences en milieu scolaire
10. Stratégies de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'éducation non formelle
11. Stratégies de promotion des langues nationales pour renforcer la pertinence et l'efficacité du système éducatif et pour la cohésion sociale et la réconciliation nationale
12. Stratégies de partenariat et de financement de l'Éducation.

La structuration des groupes se présente comme suit :

Groupes	Thématiques prises en charge
Groupe 1	<ul style="list-style-type: none"> • Bilan de la mise en œuvre du protocole d'accord Gouvernement-CNSE et perspectives • Question enseignante : bilan et perspectives
Groupe 2	<ul style="list-style-type: none"> • Réforme curriculaire, des examens et concours scolaires : bilan et perspectives • Stratégies de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'enseignement et la formation techniques et professionnels
Groupe 3	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuité de l'éducation : bilan et perspectives • Bilan du transfert des ressources de l'éducation aux collectivités, des conventions avec les ONG, associations, et des subventions et perspectives
Groupe 4	<ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance du secteur de l'éducation et participation communautaire • Mécanisme d'encadrement de l'enseignement privé • Mécanisme de résilience du système éducatif face aux crises, mécanisme de prévention et de résolution des crises et des violences en milieu scolaire
Groupe 5	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégies de relance et de dynamisation du sous-secteur de l'éducation non formelle • Stratégies de promotion des langues nationales pour renforcer la pertinence et l'efficacité du système éducatif et pour la cohésion sociale et la réconciliation nationale
Groupe 6	Stratégies de partenariat et de financement de l'Éducation

Les travaux de groupe seront encadrés par un président et deux rapporteurs (l'un représentant l'administration publique et l'autre les autres participants) qui seront désignés par le Gouverneur sur proposition des Directeurs régionaux chargés de l'Éducation nationale.

Les rapports généraux et les conclusions des travaux de chacune des 13 régions seront transmis par le Gouverneur à Monsieur le Ministre pour l'élaboration du document de synthèse qui servira de base de réflexion aux Assises nationales.

VI. PARTICIPANTS AUX ASSISES RÉGIONALES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Le quota est d'environ 250 participants par région composé des représentants des structures et organisations des régions, y compris les membres du comité technique régional. Une correspondance signée du Gouverneur invitera chaque structure à désigner son (ses) représentant (s) aux Assises régionales. Chaque structure devra transmettre la liste de son/ses représentant (s) par un courrier officiel.

Les participants potentiels sont :

- le Gouverneur ;
- le Président du Conseil régional et les cinq autres membres du bureau du Conseil régional ;
- le Secrétaire général de la région ;
- les Hauts commissaires de province ;
- les Maires des communes chefs-lieux de province ;
- les six autres membres du bureau du conseil municipal de la commune chef-lieu de région ;
- 06 représentants des Conseils villageois de développement de la commune chef-lieu de la région ;
- le Secrétaire général de la province chef-lieu de région ;
- le Secrétaire général de la commune abritant le chef-lieu de région ;
- les directeurs régionaux du MENAPLN ;
- le directeur régional de l'INFPE ;
- les directeurs provinciaux du MENAPLN de la région ;
- 05 représentants des ONG et Associations actives en éducation résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 05 représentants des associations d'élèves légalement constituées résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 06 représentants des associations des parents d'élèves et des mères éducatrices au niveau régional ;
- 06 chefs d'établissement (préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire, EFTP, non formel) résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 06 représentants de chefs d'établissement (préscolaire, primaire, post-primaire, secondaire, EFTP, non formel) venant des autres chefs-lieux de province ;
- 03 chefs de circonscription d'éducation de base au maximum résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 01 représentant des chefs de circonscription d'éducation de base des autres provinces autres que la province chef-lieu de la région ;
- 01 représentant par syndicat de l'éducation légalement constitué résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 02 représentants par faïtière des Promoteurs d'établissements privés (FAIB, FEME, SNEC, AESEB, UNEEP-L) au niveau régional résidant dans le chef-lieu de la région ;
- les directeurs régionaux des ministères suivants : MESRSI, MJPEE, MFPTPS, MINEFID, MFSNFAH, MJPDH, MENPTD, MSECUC, MS, MDNAC, MCRP ; MCAT, MAAHM, MEA, MID, MTMUSR, MRAH, MUHV, MEEVCC, MSL) ;
- les 06 directeurs régionaux du MINEFID ;
- 01 représentant de l'AMBF régional résidant dans la région ;
- 01 représentant de l'ARBF régional résidant dans la région ;
- 01 représentant par institution (Médiateur du Faso, Chambre de Commerce, Chambre régionale d'Agriculture, Chambre des métiers de l'artisanat et Chambre des Mines) résidant dans le chef-lieu de la région ;
- les honorables députés de la région ;
- 02 représentants des universités ou centres universitaires régionaux ;
- 02 représentants du Centre d'Analyse des Politiques économiques et sociales pour la région du Centre ;
- le directeur régional de la SONABEL ;

- le directeur régional de l'ONEA ;
- 06 représentants des autorités coutumières et religieuses résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 03 représentants du Conseil régional de la jeunesse résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 03 représentants de la coordination régionale des femmes résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 03 représentants du conseil régional des anciens/retraités résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 03 représentants du parlement des enfants au niveau régional ;
- 01 représentant de l'Association nationale des Éducateurs volontaires résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 02 représentants des opérateurs en alphabétisation ;
- 01 représentant des promoteurs d'Éducation non formelle ;
- 02 représentants des promoteurs de foyers coraniques résidant dans le chef-lieu de la région ;
- 02 représentants des promoteurs de franco-arabes résidant dans le chef-lieu de la région.

VII. PRISE EN CHARGE DES PARTICIPANTS

Conformément aux textes en vigueur, les participants seront pris en charge par le Budget PAAQE.

VIII. CHRONOGRAMME DE L'ACTIVITÉ

Les activités se dérouleront du **13 au 15 octobre 2021**.

Chronogramme proposé à titre indicatif

Horaires	Activités	Modalités	Responsables
1^{er} jour			
8h-9h	<ul style="list-style-type: none"> • accueil et installation des participants • cérémonie d'ouverture • informations administratives • adoption du chronogramme 	Plénière	<ul style="list-style-type: none"> • Organiseurs • Gouverneur • Organiseurs
09h-10h	Communication suivie d'échanges sur : <ul style="list-style-type: none"> • le plan du document de base et des thématiques • les consignes de travail • la répartition des membres par groupe de travail 	Plénière	<ul style="list-style-type: none"> • Modérateur • Rapporteurs
10h-10h30	Pause		Organiseurs
10h30-11h30	Organisation des groupes thématiques de travail	Plénière	Modérateur
11h30-12h30	Travaux de groupe	Atelier	Président de groupe
12h-13h30	Pause		Organiseurs
13h30-16h	Travaux de groupe	Atelier	Président de groupe

2^e jour			
8h-10h	Travaux de groupe	Atelier	Président de groupe
10h-10h30	Pause		Organisateurs
10h30-12h30	Travaux de groupe	Atelier	Président de groupe
12h30-13h30	Pause		Organisateurs
13h30-16h	Restitution des travaux de groupe	Plénière	Modérateur
3^e jour			
8h-10h	Restitution des travaux de groupe	Plénière	Modérateur
10h-10h30	Pause		Organisateurs
10h30-12h30	Restitution des travaux de groupe	Plénière	Modérateur
12h30-13h30	Pause		Organisateurs
13h30-15h00	<ul style="list-style-type: none"> • adoption du rapport • adoption des actes des Assises régionales • cérémonie de clôture des Assises régionales 	Plénière	<ul style="list-style-type: none"> • Modérateur • Rapporteurs généraux • Gouverneur

Le Directeur de Cabinet



Adama BOLOGO

Chevalier de l'Ordre de l'Étalon